

Remboursement des frais d'annulation
restant à la charge de l'assuré

Tout événement imprévisible, y compris
en cas de rechute ou Aggravation de
maladies antérieures

À PARTIR DE :

20€

EN FONCTION DU PRIX DU VOYAGE

L'assurance idéale pour les voyageurs qui ne cherchent qu'une garantie annulation.
Cettedegarantieauchamplargeprendenchargetoutévénementimprévisibleet
indépendant de votre volonté vous empêchant de partir

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 365 JOURS

RÉSIDENCE
PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR
COURT SÉJOUR

DESTINATION
MONDE ENTIER

LIMITE D'ÂGE
85 ANS (au delà
nous consulter)

GARANTIE



ANNULATION

TARIF

COTISATION PAR PERSONNE

4,2 % du prix du voyage TTC.

Cotisation minimum par personne : 20€



• Aucun questionnaire
médical préalable.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 ANNULATION	ANNULATION OU MODIFICATION DE VOYAGE EN CAS DE : 1/ANNULATION POUR MOTIF MEDICAL	12 000 € par personne Maximum 30 000 € par évènement
	2/ANNULATION POUR TOUTES CAUSES	12 000 € par personne Maximum 30 000 € par évènement Franchise de 50€ par dossier
	3/ANNULATION "tout sauf"	12 000 € par personne Maximum 30 000 € par évènement Franchise de 50€ par dossier
	INTERRUPTION DE VOYAGE Remboursement des prestations terrestres non utilisées au prorata temporis (transport non compris)	12 000 € par personne Maximum 30 000 € par évènement
 ASSISTANCE	GARANTIES D'ASSISTANCE - Prolongation de séjour (1) - Frais hôteliers suite à mise en quarantaine (2)	(1) Frais d'hôtel 80€ par nuit / Max 14 nuits (2) Frais d'hôtel 150€ par nuit / Max 14 nuits

PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE
ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981